

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

---

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 204

présenté par  
M. Hetzel

-----

### ARTICLE 2 TER

Compléter cet article par les mots :

« particulièrement les défauts de prise en charge de la douleur. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit un rapport d'évaluation du dispositif d'accès des femmes à l'interruption volontaire de grossesse. Il est nécessaire qu'il présente les défauts de prise en charge de la douleur.